

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

21 février 2025 à St Gaudens (Maison des Associations)

Après les nouvelles de plusieurs absents, excusés pour cause de santé, la séance débute à 18h15.

Présents : 10 personnes + 1 procuration

La présidente passe rapidement en revue les points **du rapport d'activités**, tous déjà connus via les journaux régulièrement envoyés aux membres de l'association et s'arrête sur les points en gris dans ledit rapport :

- > manifestations de printemps :
 - le retour de Yann est positif pour la Foire bio d'Arbas, à renouveler si l'association est invitée
 - la sollicitation de Mazères pour la Fête de la Nature le 3 mai n'est pas retenue
 - la participation aux journées du patrimoine le 19 sept semble intéressante, l'inscription devra se faire avant fin mars
- > quelques précisions sont apportées sur les différentes structures et associations des partenaires (l'Ecomusée, Férus, Bonnefont...)
- > prochaine Fête des Plantations :
 - le dimanche 30 novembre est retenu, la salle devra être réservée
 - plusieurs personnes rappellent les bons retours des exposants, qui apprécient l'ambiance et la gratuité de la journée, le repas offert qui permet la discussion entre eux.... ; il est toujours souhaité que le nombre d'exposants n'augmente pas, sauf pour de nouvelles catégories de plantes
 - la présidente sollicite des idées de thèmes pour l'exposition : Roland suggère d'exposer des vieux outils. Nicolas propose d'en parler avec l'Ecomusée pour une exposition conjointe éventuelle

Après le vote du rapport d'activités (adopté à l'unanimité), on passe au vote pour le renouvellement du mandat de Nicolas Marchand, aucune candidature spontanée ne s'y ajoute. Nicolas Marchand est réélu à l'unanimité moins 1 voix.

Vient ensuite le **rapport financier** :

- > lecture est faite des principales dépenses et recettes, de leurs évolutions par rapport à l'année passée
- > un résumé des dépenses/recettes des principales activités éclaire le résultat de l'exercice (+587 €). Total des recettes : 4 232,99 € Total des dépenses : 3 645,61 €
- > le bilan des activités du projet « Pommenons-nous » est présenté, la subvention du Conseil Général pour le projet étant arrivée à terme

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

La présidente présente **3 dépenses/projets pour l'année 2025 à débattre** :

1. achat de greffoirs de meilleure qualité pour les stages (env. 100 €/pièce), les actuels ne donnant pas entièrement satisfaction. La somme semble excessive, il est convenu d'en commander un exemplaire pour vérifier la qualité, il sera rétrocédé à Yann qui souhaite mieux s'équiper
2. appel à parrainage d'arbres au Potager du Roi : Nicolas et Elisabeth rappellent les attaches qui les lient à cet endroit prestigieux. L'association a déjà par deux fois participé à des appels pour le remplacement d'armatures de contre-espaliers, il s'agit cette fois de plantation de nouveaux arbres. Un parrainage est adopté pour un montant de 500 €.
3. site Internet :
 - projet Pommenons-nous : dans le cadre de la subvention, l'association avait pris en charge l'hébergement du site dédié. Selon la suite que veut donner l'Ecomusée, les coûts d'hébergement pourront être partagés, sinon le site pourra être « intégré » à celui de l'association
 - projet de conservatoire éclaté : pour l'instant Roland tient à jour un fichier Excel des arbres signalés. Nicolas explique l'embryon de projet qu'il a tenté avec ses stagiaires dans un cadre professionnel (pas arrivé au bout) : carte de localisation des vergers, fiches interactives, collection de photos des pommes des variétés citées..... Il est convenu de se contenter de mettre en ligne une carte avec les arbres répertoriés dans un premier temps.

Le budget proposé, sur la base de celui de l'an passé, est adopté à l'unanimité.

La séance est levée vers 19h30 et se termine autour d'un verre de l'amitié.

Rectificatif :

Une erreur est apparue sur l'affectation d'un versement du Conseil général pour un montant de 225 €, attribué par erreur à la subvention du projet « Pommenons-nous » : il s'agit du règlement tardif d'une facture au lycée Paul Mathou (fourniture d'arbres et porte-greffes en 2023).

Le reliquat de la subvention n'est pas encore versé, la somme de 225 € est réaffectée au poste « pépinière », bénéficiaire de 1266,45 € (au lieu de 1041,45 €).

Labarthe Inard, le 28 février 2025

Elisabeth Journolleau